

Avenant n°2
à la convention de partenariat
pour la réalisation d'une enquête globale de déplacements
dans les Bouches-du-Rhône

ENTRE :

le maître d'ouvrage :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par Monsieur Michel VAUZELLE, Président du Conseil régional,

D'une part,

ET

les partenaires :

Le Département des Bouches-du-Rhône, représenté par Monsieur Jean-Noël GUERINI, Président du Conseil général,

Le Département du Var, représenté par Monsieur Horace LANFRANCHI, Président du Conseil général,

Le Département des Alpes-de-Haute-Provence, représenté par Monsieur Jean-Louis BIANCO, Président du Conseil général,

Le Département de Vaucluse, représenté par Monsieur Claude HAUT, Président du Conseil général,

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, représentée par Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté urbaine,

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Président de la Communauté d'agglomération,

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, représenté par Monsieur Alain BELVISO, Président de la Communauté d'agglomération,

La Communauté d'Agglomération AgglopoLe Provence, représentée par Monsieur Michel TONON, Président de la Communauté d'agglomération,

Le Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence, représenté par Monsieur Bernard GRANIE, Président du Syndicat d'agglomération,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues, représentée par Monsieur Gaby CHARROUX, Président de la Communauté d'agglomération,

La Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, représentée par Monsieur Claude VULPIAN, Président de la Communauté d'agglomération,

Le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains du Bassin Minier de Provence, représenté par Monsieur Roger MEÏ, Président du Syndicat Intercommunal,

La Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence, représentée par Monsieur Jacques PFISTER, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,

D'autre part,

- VU la délibération n°07-124 en date du 29 juin 2007 du Conseil régional approuvant la convention de partenariat pour la réalisation d'une enquête globale de déplacements dans les Bouches-du-Rhône ;**
- VU la délibération n°08-219 en date du 23 octobre 2008 du Conseil régional approuvant l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour la réalisation d'une enquête globale de déplacements dans les Bouches-du-Rhône.**

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 9.2 de la convention, modifié dans un premier temps par l'article 3 de l'avenant n°1 à la convention de partenariat.

L'article 9.2 concerne l'échéancier prévisionnel et prévoit, dans l'avenant n°1, le versement des participations des partenaires sur trois ans : 2008, 2009 et 2010. Or, en l'état d'avancement actuel du projet, il s'avère que le paiement des factures des différents prestataires retenus pour réaliser les différentes enquêtes s'effectue à un rythme inférieur à celui prévu. Il s'agit donc de modifier l'échéancier prévisionnel.

Article 2 – Modifications apportées à l'article 9.2

- L'article 9.2 de la convention est modifié comme suit :

« Le versement des participations s'étalera sur la globalité de la durée de l'opération visée à l'article 11 de la convention de partenariat. Un échéancier sera fourni par le maître d'ouvrage en fonction de l'état d'avancement des prestations.

Les versements s'effectueront au fur et à mesure du déroulement de l'opération sur présentation des états d'avancement et le solde sur présentation du rapport final de l'étude et du décompte financier définitif certifié ».

Article 3 – Autres propositions

Toutes les autres clauses de la convention sont maintenues et demeurent pleinement exécutoires.

Fait à Marseille, le
en quinze (15) exemplaires originaux.

**Pour la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Monsieur Michel VAUZELLE**

**Pour le Département des
Bouches-du-Rhône,
Monsieur Jean-Noël GUERINI**

**Pour le Département du Var,
Monsieur Horace LANFRANCHI**

**Pour le Département des
Alpes de Haute-Provence,
Monsieur Jean-Louis BIANCO**

**Pour le Département de
Vaucluse
Monsieur Claude HAUT**

**Pour la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole,
Monsieur Eugène CASELLI**

**Pour la Communauté d'Agglomération du
Pays d'Aix,
Madame Maryse JOISSAINS-MASINI**

**Pour la Communauté d'Agglomération du
Pays d'Aubagne et de l'Etoile,
Monsieur Alain BELVISO**

**Pour la Communauté d'Agglomération
Agglopoie Provence,
Monsieur Michel TONON**

**Pour le Syndicat d'Agglomération
Nouvelle Ouest Provence,
Monsieur Bernard GRANIE**

**Pour la Communauté d'Agglomération du
Pays de Martigues,
Monsieur Gaby CHARROUX**

**Pour la Communauté d'Agglomération
Arles-Crau-Camargue-Montagnette,
Monsieur Claude VULPIAN**

**Pour le Syndicat Intercommunal des
Transports Urbains du Bassin Minier de
Provence,
Monsieur Roger MEÏ**

**Pour la Chambre de Commerce et
d'Industrie Marseille-Provence,
Monsieur Jacques PFISTER**